

VOTE : 0 CONTRE 0 ABSTENTION 11 POUR

N° 2019/54-2511- DELIBERATION PORTANT SUR LA REVISION DU LOYER SITUE 20 RUE AUGUSTE LEMELAND

Monsieur Cédric AVRILLAUD informe qu'il convient de réviser le loyer du logement situé 20 rue Auguste LEMELAND à Arveyres.

Il rappelle que l'indice de référence est celui de l'INSEE.

L'indice appliqué lors de la signature du bail initial en novembre 2016 était de 125.33.

L'indice applicable pour le 3^e trimestre 2019 est de 129.99.

| Immeuble | Montant du loyer 2018 | Montant du loyer 2019 | Date de prise d'effet |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 20 rue A. Lemeland | 615.11 € | 622.31 € | 17/11/2019 |

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la révision du loyer 2019 du logement situé 20 rue Auguste LEMELAND comme indiqué ci-dessus.

VOTE : 0 CONTRE 0 ABSTENTION 11 POUR

N° 2019/55-2511 - DELIBERATION PORTANT SUR L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FORMATIONS EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE

Sur proposition de monsieur le Maire

Vu le Code de la Commande Public et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8, traitant de la constitution de groupement de commandes,

Vu la délibération communautaire n°2013-06-121 en date du 20 juin 2013 relative à la constitution du groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité,

Vu la signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité en date du 15 octobre 2013,

Vu la délibération communautaire n°2016-09-142 en date du 27 septembre 2016 relative à l'adhésion au groupement des communes de Les Billaux, Libourne, Puynormand et du CCAS de Coutras et au retrait du groupement des communes de Bonzac, Camps sur l'Isle et Saint Martin du Bois,

Vu la signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité en date du 30 septembre 2016,

Vu l'article 3-3 de ladite convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité relatif aux modalités d'adhésion au groupement,

Considérant le souhait de la commune d'Arveyres d'intégrer le groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité à compter du 1^{er} janvier 2020 afin de mutualiser ses achats et d'en réduire les coûts,

Considérant que l'adhésion de membres au groupement implique l'accord par délibération de tous les membres actuels ainsi que la modification par avenant de la convention constitutive,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la commune d'Arveyres au groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité des communes à compter du 1^{er} janvier 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'adhésion de la commune d'Arveyres au groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité des communes à compter du 1^{er} janvier 2020,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V VOTE : 0 CONTRE 0 ABSTENTION 11 POUR

N° 2019/56-2511 - DELIBERATION PORTANT SUR LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DU BOURG D'ARVEYRES

Le 26 novembre 2018, par délibération le Conseil Municipal a délibéré sur le projet de Convention d'Aménagement Bourg d'Arveyres dont le coût global du programme s'élevait à 2 378 020 € hors taxes.

Les aides départementales dont l'aide spécifique associée à la procédure CAB représentaient un montant prévisionnel sur quatre ans de 205 920 € débutant en 2019.

Depuis avec les travaux de restructuration du collège débutés plus tardivement que prévu et les retards de traitement de l'avant-projet sommaire de création du giratoire de la route départementale 2089, les services du Département ont retravaillé le calendrier prévisionnel des travaux CAB et le tableau des aides financières.

La nouvelle estimation prévisionnelle des travaux représente 2 450 046 € hors taxes comprenant uniquement les travaux préparatoires du rond-point sur l'année 2019.

Les aides départementales sont ajustées à un montant prévisionnel sur quatre ans de 221 369 €.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer sur l'avenant à la convention d'aménagement bourg telle que présentée par le Conseil Départemental de la Gironde.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de convention d'aménagement bourg joint en annexe ;
- Approuve le montant prévisionnel des travaux de la convention d'aménagement bourg ;
- Approuve le plan de financement ;
- Approuve le montant prévisionnel des aides départementales ;
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention liant la commune d'Arveyres et le Conseil Départemental de la Gironde et à solliciter les subventions qui en découlent ;
- Autorise monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention des subventions des différents organismes et collectivités.

VOTE : 0 CONTRE 0 ABSTENTION 11 POUR

N° 2019/57-2511 DELIBERATION PORTANT SUR UNE MOTION CONTRE LA FERMETURE DES SERVICES FISCAUX ET DE TRESORERIE EN GIRONDE

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser

l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique. Elle a été baptisée « géographie revisitée ». Elle se traduit par :

- des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- la mise en place de conseillers comptables,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière, (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.

Le gouvernement promeut les « points de contacts » qu'il entend mettre en place au travers des « maisons France service » et de formes d'accueil itinérants. Ceux-ci sont censés permettre à la population d'être renseignée « au bon moment », c'est-à-dire ponctuellement et non de manière pérenne. Le gouvernement aurait pu privilégier la mise en place de « maisons France services » là où le service public avait été supprimé de longue date. Mais il a choisi de refondre le réseau territorial de la DGFIP alors que les besoins de la population et des élus locaux sont importants et le demeureront à l'avenir.

En effet, la « géographie revisitée » se traduira par un très fort repli de la DGFIP. En particulier, pour les communes où des services de la DGFIP étaient implantés (Trésoreries, Service des Impôts des Particuliers, Service des Impôts des Entreprises, etc) et seraient remplacés par une « Maison France Service », la perte serait importante. Cette perte concerne tout à la fois le service public, le service rendu au public et l'économie locale.

En effet, la plupart des agents des Finances Publiques n'y travailleront plus, ce qui signifie que pour certaines démarches, nos concitoyens devront effectuer des trajets plus longs ou devront se débrouiller par eux-mêmes avec internet.

Pour notre commune d'Arveyres, cela se traduirait par le départ du Service des Impôts des Particuliers (ou des Entreprises) de pour et par le départ de la Trésorerie de pour avec diminution de l'effectif à cette occasion.

La fermeture de la Trésorerie pénalisera d'abord la population. Les conséquences évidentes de la fermeture de la Trésorerie et du SIP occasionneront des difficultés supplémentaires pour les usagers dans leurs démarches. Le suivi de dossiers à distance est difficile, les déplacements seront plus longs et moins économiques, l'attente sera d'autant plus importante que les usagers d'autres communes se rendront dans les services qui seront maintenus en nombre restreint...

En outre, il faut rappeler l'importance d'une Trésorerie pour les collectivités dans l'aide et le soutien apportés au quotidien notamment lors de l'établissement par le comptable public des budgets communaux ou encore pour le paiement des salaires des employés territoriaux.

Le repli du service public est d'autant plus inquiétant que pour les populations, sa présence est la garantie d'une accessibilité et d'un traitement équitable en prenant notamment en considération les besoins de la population locale.

Le Conseil municipal d'Arveyres demande au Gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

En conséquence, il demande que la Trésorerie de Libourne et le Service des Impôts des Particuliers (ou des Entreprises) de Libourne soient maintenus, pérennisés et renforcés afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

VOTE : 0 CONTRE 0 ABSTENTION 10 POUR

N°2019/58-2511- DELIBERATION PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES DE L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », fixe de nouvelles règles concernant le travail du dimanche, en particulier une extension des possibilités d'ouverture dominicale pour les commerces.

En ce qui concerne les commerces de détail non alimentaires où le repos a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal. Il convient de désigner les dimanches concernés

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le nombre de dimanches travaillés pour l'année 2020 qu'il propose de fixer à sept jours, à savoir les dimanches 12 janvier, 7 et 21 juin, et 6, 13 et 20 décembre. Ceci permettra pour une part de préserver la vie familiale des salariés et, d'autre part, répondre à une attente locale motivée par une consommation accrue en raison des fêtes de fin d'année.

Les dates sont proposées sans obligation d'ouverture à chaque date.

La décision s'appliquera à tous les commerces arveyrais.

DECISION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu l'article 257 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite loi Macron ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21 ;

Le Conseil municipal décide :

- l'ouverture des commerces de détail non alimentaires les dimanches 12 janvier, 7 et 21 juin, et 6, 13 et 20 décembre 2020.

VOTE : 0 CONTRE 0 ABSTENTION 11 POUR

N° 2019/59-2511 - DELIBERATION PORTANT SUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU LAVOIR DE FONSEGREDE ET LE DON DE L'ASSOCIATION ASPA

Monsieur le Maire informe des démarches de l'association ASPA pour la restauration du lavoir de Fonsegréde, propriété communale.

Les travaux seront réalisés et financés par la commune pour un montant HT de 11 812.00 euros, soit 14 174.40 euros TTC en section d'investissement.

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine d'Arveyres, par courrier du 22 novembre 2019, a décidé le versement d'un don à la commune de 7 000 euros pour la réalisation de ces travaux de rénovation.

Une assemblée générale se tiendra ultérieurement pour valider cette décision et permettre l'encaissement par la commune d'Arveyres.

Il convient de délibérer sur la réalisation de ces travaux dans les jours à venir et l'acceptation du don de l'A.S.P.A. lié à la réalisation de ces travaux.

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* Le service Habitat de la Communauté d'Agglomération du Libournais a informé qu'un propriétaire arveyrais a bénéficié d'une aide de 3 000 euros pour la réhabilitation de son bien dans le cadre du dispositif « Habitat Durable ».

* Monsieur le Maire informe qu', au préalable des travaux de création du giratoire sur la RD 2089, il convient de réaliser une étude de trafic des véhicules au carrefour de la RD et de la route Brondeau du Tertre en déterminant l'axe pris. Le CRD du Libournais conseille d'effectuer ce pointage un mardi et un jeudi de 7h00 à 9h00 et de 16h45 à 18h45 d'ici fin décembre 2019. 4 volontaires sont utiles pour chaque créneau.

Il précise que l'avant-projet sommaire soumis par le cabinet d'Etudes METAPHORE a reçu un avis défavorable. Il fait lecture de cette information délivrée par la direction des Infrastructures du Libournais et précise que cela retarde le lancement des travaux au premier trimestre 2020.

Cette situation est rocambolesque. L'esquisse du giratoire établie lors de l'étude préalable avait reçu un accord de principe favorable du même service. A l'analyse de ce document, il avait été conseillé d'acquérir une partie du terrain utile à cet aménagement. Ce qui a été fait. Aujourd'hui, tout est remis en question.

Les membres du conseil Municipal approuvent la transmission d'un courrier de mécontentement auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde et des conseillers départementaux du secteur.

Ils refusent de mettre en œuvre l'étude de trafic demandée considérant que, jusqu'à la dernière réunion de travail, il n'en a jamais été question. Ils souhaitent qu'elle soit diligentée par le Département. Ils n'apprécient pas ce frein au projet.

Dans tous les cas, seul un prestataire devra effectuer ce comptage.

* Monsieur Cédric Avrillaud présente l'avant-projet sommaire relatif au changement de destination de l'ancien atelier municipal situé Place Coquilleau, surtout des prestataires de santé.

Ce bâti pourrait permettre une location à des professionnels non commerçants. Les demandes d'installation sur la commune sont nombreuses.

Il est envisagé de remplacer l'ensemble des menuiseries, de rénover la façade et de créer deux bureaux de 20 m², installer un espace sanitaire et une salle d'attente commune.

L'investissement est estimé à 80 000 euros.

Monsieur Jean-Marie COTHEREL questionne sur l'état de la toiture.

Monsieur Avrillaud précise que la charpente est en bon état.

Madame Angélique Couillaud se questionne sur le stationnement de cette nouvelle patientèle sur le parc de la Place Coquillaud.

Rien n'est décidé. Aucun choix n'a été fait concernant les éventuels locataires. Les besoins en stationnement peuvent être un critère d'acceptation du demandeur.

* Monsieur Bernard DUFAURE informe que la toiture du Restaurant loué par la municipalité, sis Place Coquilleau, nécessite une remise en état. Un premier devis d'un montant supérieur à 19 000 € a été remis. Une mise en concurrence sera réalisée pour obtenir un minimum de trois devis comparables.

Des travaux vont être effectués sur l'avant-toit de la salle des fêtes du bourg. Il est apparu un affaissement mineur lié à des infiltrations d'eau en façade.

* Monsieur le Maire informe de la reconduction du projet éducatif communal pour l'année scolaire 2019/2020.

* Madame Angélique COUILLAUD présente la nouvelle composition du Conseil Municipal d'Enfants après le vote du 18 octobre 2019.

- Maire : Sara Avrillaud,
- 1er adjoint : Romane Dupas,
- 2ème adjoint : Gabriel Leymarie,
- Conseillers CM2 : Clovis Huguier, Rémi Louloum, Manon Pilard,

- Conseillers CM1 : Louis Boutin, Léa Ferrand, Eve Quichaud, Auxanne Fournié, Waren Angebault et Robin Moncot,

- Conseillers collégiens : Lisa Hasselman, Eliot Bourgeyx, Emma Couillaud, Eva Lagorsse, Faustine Jourdan, Baptiste Linseele, Caitlin Gough, Laura Bourseaud.

Cette année, les élèves de classe de sixième ont participé au vote et élu des représentants pour siéger dans ce conseil.

Ils débordent d'énergie et de projets. Ils envisagent :

- L'organisation d'une rencontre avec une ONG agissant sur l'environnement
- La création d'un potager communal
- L'Organisation d'une fête intergénérationnelle
- La nomination d'un médiateur au sein de l'école élémentaire
- L'installation d'un distributeur automatique de billets dans la commune
- L'organisation d'une fête ou boum pour les jeunes
- La mise en œuvre d'un atelier culinaire
- Préparation de mini-sketchs pour la kermesse des écoles
- La visite du Palais de l'Élysée et rencontre avec le Président de la République.

* Le 5 novembre, Monsieur Nicolas DONIS a reçu les associations pour la planification des locations de salles et la remise du dossier de subvention 2020.

Il a profité de cette rencontre pour présenter le projet Zéro Plastique du SMICVAL en conseillant d'écouler les stocks de fournitures plastiques (verres, assiettes, couverts...) des festivités et de se préparer à la mise en œuvre de ce dispositif.

* Monsieur le Maire informe, que lors du conseil municipal de décembre 2019, il conviendra de se positionner sur le dossier à soumettre à l'Etat pour la demande de Dotation à l'Équipement des Territoires Ruraux 2020. Des devis doivent être présentés.

* L'accueil de Loisirs maternel communautaire d'Arveyres a ouvert ses portes le mercredi 6 novembre 2019. Il reçoit de 28 à 33 enfants âgés de moins de 6 ans actuellement. L'encadrement est assuré par 4 animatrices titulaires du BAFA et/ou CAP Petite Enfance.

La capacité d'accueil du site est maintenant de 40 enfants.

Côté élémentaire, la capacité d'accueil des 6-12 ans est maintenu à 48 enfants. La fréquentation varie entre 30 et 36 enfants en cette période hivernale.

Cette évolution de la structure a permis de répondre aux demandes d'inscription de toutes les familles arveyraises.

* En raison des arrêts pour maladie prolongés, l'ensemble des services et des agents se sont réorganisés pour répondre aux besoins de service. Un agent administratif a pris en charge la coordination du service technique et assure les travaux de petite maintenance des bâtiments publics. Les heures dégagées à l'agence postale ont été reprise par un agent à temps non complet. Cette restructuration est en phase d'essai pour un trimestre. Si elle répond aux besoins et si les compétences sont au rendez-vous, les actualisations des postes de travail seront réalisées.

* Monsieur Jean-Marie COTHEREL informe que la composition du Bureau de l'ASA Arveyres-Génissac a changé.

| TITULAIRES (6) | SUPPLEANTS (3) |
|--------------------------------|---------------------------|
| <i>GUYONNET-DUPERAT Gilles</i> | <i>RIBEREAU Fabien</i> |
| <i>SIRAT Pascal</i> | <i>AFCHAIN Cécile</i> |
| <i>COTHEREL Jean-Marie</i> | <i>ARDOIN Jean Michel</i> |
| <i>TRONDALEN Jon Martin</i> | |
| <i>CHAPERON Henry</i> | |
| <i>VIRONNEAU Laurent</i> | |

* Monsieur le Maire informe que l'estimation des dépenses pour les travaux de déviation du réseau d'eau potable et d'assainissement au niveau du giratoire à venir sur la RD 2089 sont estimées à 42 000 euros toutes taxes comprises.

* Monsieur le Maire indique que le syndicat intercommunal d'électricité du Fronsadais a inscrit au programme FACE 2020 les travaux de renforcement du poste Pan Perdu pour un montant de 6 960€ et l'aménagement des réseaux d'éclairage public du giratoire pour un montant de 127 000.00 euros.

* Monsieur le Maire alerte, à nouveau, sur les problèmes électriques rencontrés dans le bâtiment situé à la Commanderie. Malgré le remplacement du disjoncteur, le remplacement d'une partie de ligne électrique en extérieur, il y a toujours des coupures électriques. Il souhaiterait que ce dysfonctionnement cesse rapidement.

Séance levée à 20h40.